

**EXTRAIT N° 20/2021**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 26    Votants : 29    Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le onze février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945-conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 04 Février 2021.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES, ZAMBONI.

**PROCURATIONS**

M. LABORIE	à	M. BERNES
Mme BAKER	à	Mme AGUERRE
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI

**SECRETAIRE** : M. VIGNEAU a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Autorisation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), dispositif de veille éducative, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, est reconduit pour cette année scolaire 2020/2021.

Trois actions sont à nouveau proposées : une action au collège d'Aussonne, une action à l'école primaire Jules-Ferry et une action à l'école primaire Louise-Michel pour les élèves du CP au CM2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 29**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

- De reconduire un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental et de tout organisme ou collectivité publique relative à la mise en place de ce dispositif de veille éducative,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette contractualisation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes dépenses dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat.



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 12 février 2021

Le Maire,

Michel BEUILLE

